



Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société Paris, 11 et 12 septembre 2013

Intervention de Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des Chances, Luxembourg

Le discours prononcé fait foi

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg s'associe aux orateurs précédents pour remercier la France pour l'organisation de cette conférence et se félicite de l'intérêt porté par l'ensemble des Etats membres à la thématique.

L'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie doit être le but ultime de nos efforts politiques.

Dans la plupart, pour ne pas dire, dans l'ensemble de nos sociétés, cet objectif ne sera pas atteint sans un renforcement du droit des femmes et l'élimination de toute forme de discrimination en droit ou en fait à leur égard.

La pleine participation des femmes au développement politique, économique et civil n'est pas seulement une question de démocratie et de justice sociale mais c'est avant tout une question de respect des droits de l'Homme auxquels nous sommes toutes et tous fondamentalement attachés!

C'est pourquoi le renforcement du rôle des femmes dans la société doit rester une priorité au niveau international, au sein de l'Union pour la Méditerranée tout comme dans nos pays respectifs.

Grâce à la déclaration commune que nous allons adopter aujourd'hui, le message clair sortira au monde entier qu'il faut sans délai mettre fin aux discriminations faites aux femmes et aux filles.

La déclaration rappelle à juste titre le rôle décisif joué par les femmes dans le processus de transition en cours dans la région euro-méditerranéenne. Grâce à leur engagement et à leur courage exemplaires, elles ont contribué au développement des libertés individuelles et publiques dans leurs sociétés respectives et l'ensemble de la région.

Les femmes ont donc plus que mérité leur place dans la mise en œuvre des réformes en cours et en premier lieu dans la prise de décision politique et économique.

Les engagements politiques que nous souscrivons aujourd'hui pour soutenir le renforcement du rôle des femmes ne doivent pas rester lettre morte : c'est pourquoi il est indispensable de veiller à ce que les promesses faites soient suivies d'effets notamment par l'adaptation du cadre normatif et la mise en place d'un suivi régulier et transparent de sa mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Dans mon pays également, le partage des responsabilités entre hommes et femmes est loin d'être équitable.

Selon l'indice d'égalité de genre pour l'Union européenne, publié récemment par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le Luxembourg atteint dans le domaine de la prise de décision 14,7 points sur une échelle allant de 1 (inégalité totale) à 100 (égalité totale entre hommes et femmes). 14,7% !

Cette situation ne changera que grâce à une approche politique globale comportant notamment une

- orientation scolaire et professionnelle neutre en termes de genre,
- une redistribution des responsabilités familiales,
- des engagements forts des entreprises en faveur d'une mixité à tous les niveaux,
- des modèles d'organisation de travail flexibles et innovants,
- des programmes de mentorat et de coaching
- la promotion de l'entrepreneuriat et surtout
- des actions d'information et de sensibilisation tendant à un changement fondamental des mentalités qui restent trop souvent influencées par des stéréotypes sur le genre.

Des évolutions positives visibles dans ces domaines nous prendront sans doute un certain temps.

L'égalité des femmes et des hommes est un défi politique de longue haleine.

Un obstacle flagrant à la réalisation de cette égalité peut et doit cependant être éliminé sans délai : la violence à l'égard des femmes.

Des stratégies efficaces pour éliminer les violences faites aux filles et aux femmes nécessitent à la fois l'existence d'un cadre légal rigoureux et des mesures non législatives axées avant tout sur la prévention et la prise en charge globale des victimes.

Le rôle des Etats est double : d'une part, ils doivent assurer une protection juridique adéquate aux victimes et poursuivre avec rigueur les auteurs, d'autre part ils doivent mettre à disposition les ressources humaines, financières et logistiques dont ce noble combat a besoin.

Ils doivent aussi veiller à ce que leurs forces de l'ordre soient suffisamment sensibilisées et surtout formées pour reconnaître et traiter avec la nécessaire diligence les cas de violences faites aux femmes.

Mesdames,
Messieurs,

Au Luxembourg, le Parlement a récemment voté une réforme de la législation sur la violence domestique en vigueur depuis 10 ans. La loi repose sur le principe de l'expulsion, c'est-à-dire de l'éloignement du domicile familial de l'auteur pendant une période de 10 jours, période qui peut être prolongée jusqu'à trois mois.

La prise en charge des victimes est garantie grâce à l'intervention d'une ONG, financée avec des deniers publics. Un volet qui reste à améliorer est le suivi des auteurs. C'est pourquoi la réforme prévoit que les auteurs de violence domestique doivent obligatoirement contacter un service spécialisé pendant la durée de leur expulsion du domicile.

Les but de cette mesure sont une véritable prise de conscience qu'un comportement violent est intolérable et la recherche d'alternatives pour la solution de conflits potentiels. Un accent particulier doit être mis sur le respect des droits de l'Homme, en général, et l'éducation sexuelle et affective, en particulier.

Je n'aimerais pas terminer sans souligner la nécessaire implication des garçons et des hommes dans les efforts tendant à un renforcement du rôle des femmes dans la société.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons gagner ce combat !

Je vous remercie de votre attention.